

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 15 février 2024

Délibération N° DE_2024_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 09/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES

Représentés : Monsieur René CLUZEL représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT

Absents et Excusés : Monsieur Pierre-Edouard DAURES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONSTRUCTION ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de construction de la nouvelle école qui s'inscrit dans une démarche réfléchie et spécifique du fait de la conception de cette future construction.

présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet sommaire (APS) du programme global de travaux envisageables concernant la construction de la nouvelle école.

Ce programme de travaux a été défini en fonction : de l'ensemble des partenaires associés à la conception de ce projet : GREEN ACTITUD, assistant à Maîtrise d'Ouvrage et le cabinet d'architecture KOMBO.

La volonté de la municipalité depuis les prémices de la décision de s'engager dans une construction exemplaire : est de viser une réalisation très performante du point de vue énergétique et environnemental et raisonnée en coût de construction.

Le coût prévisionnel du programme est de 2 542 964.10 € HT, soit 3 033 556.92 €

TTC en partant de l'acquisition du terrain jusqu'à l'estimation financière des travaux réalisés par l'Architecte KOMBO dans le cadre de l'Avant Pojet Sommaire.

Le plan de financement regroupe les participations de :

- L'Etat : soit la subvention DETR, soit la subvention DSIL selon le choix préfectoral à hauteur de 40% ;
- Le Département à hauteur de 15% (sur seulement une partie du montant);

Compte tenu du montant il est possible de séquencer ce programme d'investissement en plusieurs phases :

- Phase 1 : de l'acquisition du terrain à la mise hors d'eau du bâtiment ;
- Phase 2 : l'ensemble des travaux intérieurs ;
- la phase 3 comprendra les aménagements extérieurs (la cour et les abords de l'école) ainsi que l'acquisition du mobilier. Cette dernière est non chiffrée à ce jour;

Monsieur le Maire récapitule l'ensemble des coûts pour les deux premières phases du projets et indique que la demande de subvention DETR/DSIL 2024 portera sur la première phase.

PHASE 1

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de mise hors d'eau	982 787,00 €	196 557,40 €	1 179 344,40 €
Acquisition terrain et études préalables	238 297,10 €	29 659,22 €	267 956,52 €
honoraires	242 471,60 €	48 494,32 €	290 965,92 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	1 488 555,70 €	297 711,14 €	1 786 266,84 €

PHASE 2

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux intérieurs	825 668,00 €	165 133,60 €	990 801,60 €
honoraires 45,71%	203 963,51 €	40 792,70 €	244 756,21 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	1 054 631,51 €	210 926,30 €	1 265 557,81 €

COUT DU PROJET TOTAL GLOBAL HT : 2 542 964.10 €

Monsieur le Maire fait part de l'échéancier de réalisation de ce projet :

- Date de lancement de l'appel d'offre : deuxième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : troisième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Accepte la phase APS présentée ;

- Adopte le plan prévisionnel suivant :

Phase 1 : 1 488 555.70 € HT (2024)

- DETR/DSIL 40 % de 1 488 555.70 € soit **595 422.29 €** ;
- Département 15 % de 1 463 555.70 € soit **219 533.36 €** ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 669 850.06 € ;

Phase 2 : 1 054 631.51 € HT (2025)

- DETR/DSIL 40 % de 1 054 631.51 € soit 421 852.60 € ;
- Département 15 % de 1 029 631.51 € soit 154 444.73 € ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 478 334.18 € ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL de 2024, 40% soit **595 422.29 €** pour la phase 1 d'un montant total HT de 1 488 555.70 € du programme "construction d'une nouvelle école" ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département en 2024, de 15% soit **219 533.36 €** pour la phase 1 d'un montant total HT de 1 463 555.70 € du programme "construction d'une nouvelle école" ;

- Dit que ce plan de financement est un plan de financement prévisionnel et qu'il sera modifié en fonction des notifications des partenaires financiers ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

A black ink signature of Monsieur Simon Fournier, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.